

Troisième publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: Karhula SA, en liquidation, Genève
2.

Décision de dissolution par: l'assemblée générale extraordinaire
3.

Date de la décision: 30.08.2007
4.

Echéance de préavis des créances: **19.10.2007**
5.

Adresse pour la déclaration des créances:
Alexandre Davidoff, liquidateur, c/o Etude Martin & Davidoff, avocats, place du Port 2, 1204 Genève
6.

Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7.

Remarques: La société a l'intention de procéder à une répartition anticipée de l'actif dans les conditions prévues à l'art. 745 al. 3 CO.

Etude Martin & Davidoff, Avocats
1204 Genève
- (04116028)